



COMMUNE  
DE LA  
GRANDE BÉROCHE

**Arrêté relatif à un crédit d'engagement de 20'000 francs pour une étude du bureau DSI sur le dysfonctionnement du pompage-refoulement de la Capitainerie à St-Aubin et arrêté d'octroi d'un crédit supplémentaire au budget des investissements 2021**

**Le Conseil communal de La Grande Béroche,**

vu le rapport des Conseillers communaux en charge des dicastères,  
vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes du 24 juin 2014,  
vu le règlement sur les finances du 14 décembre 2020,  
sur la proposition des chefs des dicastères;

**arrête :**

- Article 1 : Dans le cadre de ses compétences financières, le Conseil communal engage un crédit complémentaire de **20'000.00 francs** pour une étude
- Article 2 : Le montant de la dépense sera porté aux comptes des investissements pour un montant de 20'000.00 francs dans le chapitre **7200** (Traitement des eaux usées) et amorti conformément à la loi au taux de **10%**.
- Article 3 : Dans le cadre de ses compétences financières, le Conseil Communal engage un crédit budgétaire supplémentaire pour le compte des investissements 2021, d'un montant de **20'000.00 francs**, pour réaliser l'investissement ci-dessus.
- Article 4 : Le service technique est chargé de l'exécution du présent arrêté.
- Article 5 : Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

Saint-Aubin-Sauges, le 21 avril 2021

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président,  
Thierry Pittet

Le secrétaire,  
Maxime Rognon